



## ■ AVIS À PUBLIER AU BOAMP N° 19-74674

Lundi 20 Mai 2019

Date d'envoi au service éditeur : 20/05/2019

[> Voir l'annonce sous sa forme originale](#)


Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
[> Contact client](#)

### F1 - Formulaire Avis de marché

#### Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 13, 83  
 Annonce No **19-74674**  
 Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Métropole Aix-Marseille-Provence.  
 Correspondant : direction des achats et de la commande publique, 58 Bd Charles Livon 13007 Marseille, tél. : (+33)4-42-62-81-27 adresse internet : <http://www.ampmetropole.fr>.  
 Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics.ampmetropole.fr>.  
 Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.  
*Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur* : Services généraux des administrations publiques.

*Objet du marché* : **etude et assistance technique pour la réalisation d'un forage agricole dans la plaine de Cuges les Pins.**  
*Catégorie de services* : 12.  
*CPV - Objet principal* : 71335000.  
*Lieu d'exécution* : .  
*Code NUTS* : FRL04.

L'avis implique un marché public.

#### Caractéristiques principales :

il s'agit d'une consultation passée en application des dispositions de l'article R2123-1 1° alinéa du code de la commande publique.  
 Le marché concerne l'étude et l'assistance technique pour la réalisation d'un forage agricole dans la plaine de Cuges les Pins.  
 La présente mission entre dans le cadre du projet de recherche d'eau pour l'irrigation de parcelles agricoles situées sur la plaine de Cuges les Pins.  
 La description précise du besoin figure au cahier des clauses techniques particulières  
*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)* : il s'agit d'un marché de services à prix global et forfaitaire.  
*Estimation de la valeur (H.T.)* : 10 000 euros.  
*Options : descriptions concernant les achats complémentaires* : le Pouvoir Adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R2122-7 du code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.  
 La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.  
*Refus des variantes*.  
 La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.  
*Prestations divisées en lots* : non.  
*Cautionnement et garanties exigés* : aucune garantie n'est exigée.  
*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : le marché est financé par les ressources propres de la Métropole Aix Marseille Provence.  
*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : conformément à l'article R2142-19 du Code la Commande Publique, les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter en candidat unique ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire.  
 La forme du groupement après l'attribution du marché n'est pas imposée.  
 Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire pour l'exécution de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.  
*L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières* : non.

#### Conditions de participation :

*Critères de sélection des candidatures* : le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le profil acheteur de la Métropole à l'adresse suivante : <http://marchespublics.ampmetropole.fr>  
 Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.  
 Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, l'acheteur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.  
 La signature n'est pas requise lors de la remise de l'offre.  
 Seul le cahier des charges valant acte d'engagement devra être signé par l'opérateur ou le groupement auquel il est envisagé d'attribuer le marché.  
 Le candidat peut cependant choisir de signer l'acte d'engagement dès le dépôt de son offre.  
 Les modalités de signature électronique sont indiquées dans le guide de la dématérialisation joint au règlement de consultation.  
*Situation juridique - références requises* : -Une lettre de candidature (sur papier libre ou Dc1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant).  
 Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire.  
 -Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre ou Dc1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.  
*Capacité économique et financière - références requises* : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre ou Dc2).  
 -Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents  
*Référence professionnelle et capacité technique - références requises* : -Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.  
 Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.  
 -Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

*Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier* : non.

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix des prestations : 50 %;
- valeur technique : 50 %;
- sous critère a: adéquation des moyens humains mis à disposition pour l'exécution des prestations : 50 %;
- sous critère b: pertinence de la méthodologie d'exécution des prestations en fonction des différentes phases du projet : 50 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 17 juin 2019, à 12 heures.

**Délai minimum de validité des offres :** 7 mois à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 4190237.

**Renseignements complémentaires :** le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification.

S'Agissant des études (analyse géologique et hydrogéologique du secteur projet, élaboration des dossiers de déclaration de travaux de forage, établissement du cahier des charges des travaux), le délai d'exécution des prestations est de 8 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage.

S'Agissant de l'analyse des offres des entreprises de travaux le délai d'exécution est de 10 jours ouvrés à compter de la transmission de ces dernières par l'acheteur public.

Tout ou partie des prestations prévues au présent marché doit être exécutée par une personne nommément désignée

Les plis peuvent être doublés d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention " copie de sauvegarde ", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée selon les modalités énoncées au Règlement de la Consultation.

Elle sera ouverte uniquement dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Conformément à l'article 25 du CCAG-PI, le présent marché retient l'option A.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

conformément à l'article R2132-7 du Code de la commande publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. Celle-ci devra être effectuée dans les conditions présentées ci-dessous. Tout autre mode de transmission est interdit.

La plate-forme de dématérialisation des marchés publics est accessible sur Internet à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.ampmetropole.fr/>

Les candidats devront se référer aux indications portées sur le guide de la dématérialisation annexé au présent règlement de consultation afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée.

Le pli dématérialisé devra contenir les éléments relatifs à la candidature et à l'offre :

- les éléments relatifs à la candidature sont listés à l'article "Pièces de la candidature" du règlement de consultation
- les éléments relatifs à l'offre sont listés à l'article "Pièces de l'offre" du règlement de consultation.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 20 mai 2019.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille 22 rue de Breteuil 13281 Marseille Cedex 06, tél. : (+33)4-91-12-48-13, courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr) adresse internet : <http://www.telerecours.fr>.

**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différents et Litiges préfecture de Région PACA 13282 Marseille Cedex 20, tél. : 04-84-35-40-00 adresse internet : <http://www.paca.pref.gouv.fr>.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Marseille 22 rue de Breteuil 13281 Marseille Cedex 06, tél. : (+33)4-91-12-48-13, courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr).

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de justice administrative).

Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L 551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat.

En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours.

Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation.

Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative).

Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative).

Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles.

Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'état, ass., 4 avril 2014, " Département de Tarn-Et-Garonne ", n° 358994).

**Mots descripteurs :** Etude.

**Eléments de facturation :**

**Numéro du service exécutant :** CT1CT4

**Numéro d'engagement juridique :** 19D01906

**Classe de profil :** Autres organismes publics

**Siret :** 20005480700017

**Libellé de la facture :** Métropole Aix Marseille Provence Pays d'Aubagne et de l'Etoile ZI les Paluds 932 avenue de la Fleuride 13400 Aubagne

**Indexation de l'annonce :**

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 17 juin 2019

**Objet de l'avis :** étude et assistance technique pour la réalisation d'un forage agricole dans la plaine de cuges les pins

**Nom de l'organisme :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

